

Règlement intérieur des tournois fermés d'échecs 2024 de Créon

Article 1 : organisation

L'association "Echiquier Club Créonnais" organise deux tournois fermés d'échecs 2024 de Créon du mardi 9 juillet au jeudi 11 juillet 2024 dans les locaux du club (17 rue du Docteur Fauché).

Article 2 : homologation et appariements

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se jouent en **5 rondes**.

Les appariements se font au système Berger avec le logiciel Papi 3.3.7.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la F.I.D.E. qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de :

90 min + 30s par coup pour toute la partie.

Article 4 : inscription et vérification des licences

Les droits d'inscription se montent à 45 € pour les adultes et à 20 € pour les jeunes (moins de 20 ans).

La date limite d'inscription est fixée au mardi 9 juillet 2024 à 10h30.

Article 5 : horaires des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : mardi 09.07.24 à **11h00**

Ronde 2 : mardi 09.07.24 à **15h30**

Ronde 3 : mercredi 10.07.24 à **10h30**

Ronde 4 : mercredi 10.07.24 à **15h00**

Ronde 5 : jeudi 11.07.21 à **10h30**

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre : la confrontation directe puis le Koya (somme des points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50 % (3 points) ou plus) et, enfin, des blitz de départage organisés comme suit : 2 blitz avec couleurs alternées à la cadence 3 minutes et 2 secondes par coup pour toute la partie et, si égalité, 1 blitz décisif Armageddon (5 minutes pour les blancs et 4 minutes pour les noirs : les blancs doivent obligatoirement gagner la partie et, dans le cas contraire, ce sont les noirs qui l'emportent).

Les prix du classement général sont attribués à la place.

Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le prix le plus important.

La liste des prix sera annoncée avant la 3^{ème} ronde.

La cérémonie de remise des prix est prévue le jeudi 11 juillet 2024, 20 minutes après la fin de la dernière partie.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Frédéric MARIMON (Arbitre FIDE) et Pierre REY (Arbitre Open 1).

Pourra également officié, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

Article 8 : comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E, le Code du sportif édicté par le C.F.F.P (Comité Français du Fair Play pour un sport sans violence, <https://comitefairplay.fr/>), la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français, <https://cnosf.franceolympique.com/>) et la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage, <https://www.wada-ama.org/>).

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 45 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre principal n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables ou tous les types d'appareils de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à la table d'arbitrage les 2 originaux des feuilles de partie signées par les deux joueurs. Ces derniers doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 12 :

L'inscription aux tournois fermés d'échecs 2024 de Créon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'arbitre principal

Frédéric MARIMON

L'organisateur

Wesley LAURON